

Position de l'AEFO sur la tâche du personnel enseignant

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) exprime des préoccupations croissantes face à la tendance actuelle qui semble attribuer au personnel enseignant la responsabilité d'assurer l'éducation des élèves sur toutes les facettes de leur vie. Cette situation conduit à une surcharge de travail inédite et à une extension excessive des responsabilités des enseignantes et enseignants, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement et au bien-être des membres de la profession.

Dans un contexte d'évolution constante des attentes sociétales envers l'école, il est essentiel de redéfinir clairement les limites de la tâche enseignante afin d'assurer des conditions de travail viables et un cadre pédagogique efficace.

Dans ce contexte, l'AEFO soutient les principes suivants :

- Qu'il soit clairement reconnu que l'école, les familles et la communauté ont tous un rôle particulier à jouer dans l'éducation globale d'un enfant;
- que les responsabilités fondamentales du personnel enseignant soient recentrées vers l'enseignement, l'évaluation et l'appui pédagogique des élèves;
- que les tâches administratives soient limitées ou confiées à d'autres intervenantes ou intervenants dont c'est le rôle;
- qu'un soutien accru en ressources humaines en appui direct à l'inclusion, à l'éducation spécialisée, à la santé mentale et en gestion de comportements soit financé adéquatement et de façon continue; et
- que des ressources pédagogiques en appui aux curriculums de l'Ontario soient développées par et pour le système d'éducation de langue française et que ces ressources soient disponibles au moment de la mise en œuvre des curriculums.

Adoptée le 14 juin 2025